

La municipalité laonnoise face à l'Empire et à la Restauration

La municipalité à Laon a obéi scrupuleusement aux ordres gouvernementaux pendant la période révolutionnaire pour organiser des fêtes républicaines complexes, chargées de symboles, très didactiques afin de rendre le peuple républicain. Les procès verbaux font part de l'enthousiasme de la population. Quand Bonaparte prend le pouvoir, les fêtes républicaines disparaissent rapidement et laissent place à des fêtes personnelles, toutes à la gloire du Premier Consul puis de l'Empereur. Au fur et à mesure des années, de moins en moins nombreuses, elles révèlent quelques réticences parfois, mais l'enthousiasme de la population est toujours affirmé¹. Dans ce moment politiquement et socialement délicat, chaotique du passage de l'Empire à la Restauration, municipalité et population laonnoises gardent-elles une fidélité sincère à Napoléon 1^{er} ou le rejettent-elles pour devenir nettement royalistes ?

Le conseil municipal nommé par Napoléon Bonaparte de 1800 à 1814

Sous le Directoire, la ville de Laon est gérée par une administration municipale de 5 membres dont un président, Courteville², assisté de Garnier, Ghyon, Hardy, Quesnel. Un commissaire du pouvoir exécutif, Regnault, nommé le 1^{er} complémentaire an VII, contresigne tous les actes³. Après le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII, sous le Consulat, une grande charte concernant les collectivités est votée. La loi du 28 pluviôse (17 février 1800) décide que dans les communes de plus de 5 000 habitants, maire et adjoints sont nommés par le premier consul. Dès le 21 germinal (11 avril 1800), le préfet annonce à l'administration municipale que, par l'arrêté des consuls du 17 ventôse, elle cesse immédiatement ses fonctions. Le président Courteville prend acte et le juge de paix pose les scellés à l'hôtel de ville⁴.

Tout d'abord, dès le lendemain 22 germinal, Sars, 67 ans, ancien militaire, ancien procureur syndic, Regnault, ex-commissaire du Directoire, Duflot, ancien secrétaire municipal, deviennent respectivement maire, premier et deuxième

1. Claude Carême, «Des fête de la Révolution aux fêtes de l'Empire à Laon (1798-1811)», *Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne. Mémoires*, t. LIII, 2008, p. 51-82.

2. Courteville est né en 1760. Homme de loi, administrateur du district en 1790, il est élu à l'administration municipale de Laon en germinal an VII et président le 1^{er} floréal.

3. Arch. com. Laon, SRL 16.

4. Arch. com. Laon, SRL 16, séance municipale du 21 germinal an VIII.

adjoints⁵, par arrêté des consuls du 14 germinal an VIII. Deux mois plus tard, le 28 prairial (11 juin) la nomination préfectorale porte sur les 30 conseillers municipaux, tous de la bourgeoisie : 4 hommes de loi sur les 29 recensés, 3 propriétaires, 4 marchands, 2 officiers, 5 artisans-commerçants, 1 directeur de messageries, 7 cultivateurs représentant les faubourgs⁶. Dans le même moment, Duflot démissionne en estimant devoir faire une mise au point ; il a accepté et assumé sa charge mais « il ne peut plus continuer » : il ne faut pas y voir un acte politique... contre Bonaparte ? Rossignol le remplace⁷.

Il faut attendre l'an X pour qu'il y ait quelques changements comme cela se fera par la suite tous les deux ans. Tout d'abord, Barton devient deuxième adjoint à la place de Regnault par arrêté des consuls du 27 germinal⁸. Mais comme Sars décède peu après, le 28 prairial, Rossignol devient maire par arrêté des consuls du 27 messidor et Laurendeau adjoint⁹. Ensuite il est procédé au remplacement des conseillers promus adjoints, des démissionnaires, des décédés : Bedée, officier, De Sars fils, propriétaire, Desmorieux-Baumont, propriétaire, Dubois, notaire, Jennesson, propriétaire, entrent au conseil¹⁰.

Deux ans plus tard, en pluviôse an XII, le préfet renouvelle la moitié du conseil « jusqu'à l'an 20 ». La stabilité est recherchée. Entrent Boutelet, officier, Carré, horloger, Charpentier-Beauvillé, Coquilliette, marchand, Devillers, propriétaire, Dubois, notaire, Hennecart, avoué, Le Carlier d'Ardon, maréchal, marchand, Pellé de Trévillé. En fait, comme dix conseillers ont disparu, le conseil alors se compose de dix nouveaux et 20 anciens membres. Tous ont prêté serment de fidélité à la constitution¹¹.

D'un « âge avancé », le maire Rossignol démissionne début 1806, tout comme le premier adjoint Barton. Par décret impérial du 28 février 1806, Alexandre de Flavigny devient maire et le chevalier de Buzerolle premier adjoint. Le deuxième adjoint, Laurendeau, préside la cérémonie d'adieu à Rossignol en louant vivement son action¹². Quinze personnes sont désignées, par décret impérial du 19 avril 1806, comme conseillers « en remplacement de celles sorties » ; or ainsi qu'à chaque fois, la plupart sont déjà en place ou refusent ; tant est si bien qu'on ne compte que deux nouveaux, Pigneau et Le Carlier de

5. Arch. com. Laon, 1D1, séance municipale du 22 germinal an VIII (12 avril 1800).

6. Arch. com. Laon, 1D1, séance municipale du 28 prairial an VIII (11 juin 1800).

7. Arch. com. Laon, 1D1, séance municipale du 4 messidor an VIII (23 juin 1800). Pierre-Félix Rossignol, né à Bassoles (Aisne) le 24 novembre 1730, conservateur des hypothèques du bailliage, receveur de la ville est membre et président de l'administration municipale pendant la Révolution, du 12 brumaire an IV au 17 thermidor an V. Il est alors à la recette de l'enregistrement.

8. Arch. com. Laon, 1D1, séance municipale du 17 floréal an X (7 mai 1802).

9. Arch. com. Laon, 1D1, séances municipales des 14 et 16 thermidor an X (2-4 août 1802).

10. Arch. com. Laon, 1D1, séance municipale du 22 thermidor an X (10 août 1802).

11. Arch. com. Laon, 1D2, séance municipale du 16 pluviôse an XII (4 février 1804).

12. Arch. com. Laon, 1D3, séance municipale du 17 mars 1806. Alexandre de Flavigny, né à Chambry le 24 juillet 1768, est un ancien militaire. Il est installé à Laon au 30, rue Sainte-Geneviève.

Conseil municipal de Laon en 1800 et en 1804

11 juin 1800	23 juin 1800	7 mai 1802	2-4 août 1802	10 août 1802	6 février 1804
28 prairial an VIII	4 messidor	17 floréal an X	14-16 thermidor	22 thermidor	16 pluviôse an XII
Sars (22 germinal)	Sars	Sars	Rossignol	Rossignol	Rossignol
Regnault (22 germinal)	Regnault	Barton	Barton	Barton	Barton
Duflot (22 germinal)	Rossignol	Rossignol	Laurendeau	Laurendeau	Lurendeau
Alboncq, cultivateur à Semilly				
Barton, marchand en pharmacie				Bedée, officier	Bedée
Beffroy fils					Beffroy fils
Berthault, directeur des Messageries					Berthault
Boudin, sellier					Boudin
					Boutelet, officier
Branche, propriétaire					Branche
Brazier, cultivateur, ferme d'Avin					Brazier
					Carré, horloger
Carette, homme de loi				Sars fils, propriétaire	Sars
Charpentier Al., cultivateur à Leuilly					Charpentier Alph
					Charpentier- Beauville
Coffignon père, marchand				
					Coquillette, marchand
Cordier, cultivateur à Saint-Marcel					Cordier
Delvincourt père					Delvincourt père
					Devillers, propriétaire
Dogny, marchand					Dogny
Demont père, notaire				 démission
Huilliot-Damery, marchand				Desmorieux, propriétaire démission
Lamassonne-Maillard, armurier				
Laurendeau, homme de loi				Dubois, notaire	Dubois
					Hennecart, avoué
					Labouret- Demont
					Le Carlier d'Ardon
Lecat Simon, cultivateur à Vaux					Lecat
Levoirier, officier					Levoirier
Longuet, cultivateur à La Neuville				
Manteau fils					Manteau fils
Marchand François, orfèvre					Marchand Fr (père)
					Maréchal, maréchal-ferrant
Mathon, blanchisseur à Ardon				
Michaux-Saint-Mars					Michaux-Saint- Mars
					Pellé de Trevillé
Pigneau, propriétaire				
Richart l'aîné, aubergiste				
Richecourt, officier d'artillerie					Richecourt
Rossignol, propriétaire				Jennesson, propriétaire	Jennesson
Rousseau père, notaire					Rousseau père
Turquin Jean, cultivateur à Ardon				

Colligy, propriétaires, avec Flavigny et Buzerolle¹³. En conséquence, les séances du conseil municipal ne regroupent que 23 à 25 conseillers sur les 30 affirmés.

Deux ans plus tard, le décret impérial du 18 mars 1808 installe Charles Laurendeau comme premier adjoint, Antoine Hennecart comme deuxième adjoint¹⁴. Peu après, le décret impérial du 16 juin désigne Theis¹⁵ maire à la place de Flavigny devenu sous-préfet¹⁶. Le décret impérial du 11 août de la même année renouvelle cette fois encore quelque peu le conseil. Même s'il affirme nommer 12 membres nouveaux sur les places vacantes laissées par 13 anciens membres décédés, démissionnaires ou promus, on ne compte finalement que quatre nouveaux : Delbeck, marchand, Dollé, notaire, Petit-Manteau, propriétaire, Petitjean, propriétaire. Varlet, épicier, refuse «pour infirmité»¹⁷. Le conseil municipal, normalement de 30 membres, se réduit en réalité à quelque 25 présents lors de chaque séance.

Ce n'est qu'en 1811 que le refus de Varlet est pris en compte. Le décret impérial du 16 août désigne Poulet Jean-Charles à sa place et Laurent André, juge, à la place de Petitjean décédé¹⁸. Comme Theis entre au conseil de la préfecture, Jean-Charles Le Carlier de Colligy¹⁹ devient maire par le décret du 23 avril 1812. Son avènement donne lieu à une «annonce publique par le son des cloches et des décharges de boîtes», et à la constitution d'un cortège puisqu'il est «reconduit par les adjoints et le conseil municipal marchant entre deux lignes de pompiers, tambours en tête»²⁰.

Ainsi, le maire, les adjoints et tous les membres du conseil municipal à la fin de l'Empire, ont été nommés par Napoléon 1^{er}. Les 28 membres qui assistent à peu près régulièrement au conseil ont tous été nommés, souvent anciennement, par Napoléon et lui ont tous prêté le même serment de fidélité : 9 en 1800, 3 en 1802, 7 en 1804, 1 en 1806, 4 en 1808, 1 en 1810, 2 en 1811, 1 en 1813. En application de la loi du 28 pluviôse an VIII et du décret du 4 février 1806, la session municipale de 1813 commence le 1^{er} mai et se termine en juillet 1814 ; le conseil est réuni en assemblée plénière 7 fois et le maire ou ses adjoints prennent seuls 37 arrêtés jusqu'au 25 juin 1814. La session de 1814 commence le 1^{er} juillet.

13. Arch. com. Laon, 1D3, séance municipale du 11 juin 1806.

14. Arch. com. Laon, 1D4, séance municipale du 30 mai 1808.

15. Etienne de Théis, noble, né à Nantes le 13 décembre 1765. Installé 13, place de la préfecture à Laon, il est un propriétaire très aisé.

16. Arch. com. Laon, 1D4, séance municipale du 12 juillet 1808.

17. Arch. com. Laon, 1D4, séance municipale du 1er octobre 1808.

18. Arch. com. Laon, 1D5, séance municipale du 18 novembre 1811.

19. Jean-Charles de Colligy, né à Laon en 1767, est un ancien militaire et un propriétaire très aisé. Maire, il démissionne en janvier 1815 pour «changement de domicile». Mais il habite 6 rue Saint-Cyr en 1826 et meurt à... Laon en 1836.

20. Arch. com. Laon, 1D5, séance municipale du 24 mai 1812.

Vive l'Empereur en 1812-1813

En 1812, comme les années précédentes, ce conseil dans son intégralité, peut-être reconnaissant, célèbre, selon le décret impérial du 19 février 1806 qui l'impose, l'anniversaire de Napoléon 1^{er}, «ce jour mémorable», avec «pompe et allégresse». Des décharges de boîtes annoncent la fête la veille au soir et le 15 août au matin, accompagnent le Te Deum chanté l'après-midi à la cathédrale devant les autorités constituées. Le curé rappelle «tous les souvenirs qui doivent rendre ce jour immortel». La cérémonie religieuse terminée, «les réjouissances commencent à la Plaine» avec des danses publiques gratuites et d'autres divertissements comme des tirs d'oiseaux. À la fin de la journée, la promenade, les édifices et les maisons sont illuminés pour que «chacun s'empresse de donner des preuves de son amour et de son dévouement pour son souverain qui a tant fait pour le bonheur de son peuple.» Cet enthousiasme s'exprime dans les cris de *Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le roi de Rome* et dans le regret «de voir son souverain aussi éloigné de son peuple»²¹.

L'année suivante, alors que l'armée française est en retraite, la célébration de la naissance de l'Empereur est tout aussi respectée. Même annonce, même cortège, même cérémonie religieuse, mêmes paroles, cris chaleureux envers Napoléon, mêmes illuminations. Le seul bémol tient, l'après-midi, au peu «de jeunes athlètes» à l'assaut du mât de cocagne et leur «montée à une distance fort éloignée des prix» : la jeunesse est à la guerre²²! Qu'à cela ne tienne «les spectateurs se portent à un autre endroit de la Plaine où se fait une distribution de comestibles, pains et cervelas, et où jaillissent "des fontaines de vin". Le peuple impatient de cette distribution laisse éclater sa joie lorsqu'il voit les comestibles jetés en l'air et retomber sur lui». Lors de «la superbe soirée», beaucoup de monde circule en ville pour jouir du spectacle et crie *Vive l'Empereur, Vive l'Impératrice, Vive le roi de Rome*.²³ L'attachement envers l'Empereur semble fort.

Lors de la campagne d'Allemagne, le jour même de la bataille de Leipzig, les édiles laonnois répondent à l'appel du sénatus-consulte du 9 octobre : «Laon est disposé à joindre de nouveaux sacrifices à ceux déjà faits pour subvenir aux besoins de la patrie, soutenir la gloire du prince et de la nation, assurer à la France les avantages d'une paix stable et honorable.» Ils rédigent une adresse à l'Impératrice-régente où, subtilement, ils mêlent les marques de soumission à l'Empereur et l'affirmation de la lassitude de la population face à la guerre continue, d'un désir de paix général à toute la France²⁴. En effet, ils y dénoncent

21. Arch. com. Laon, 1D5, arrêté municipal du 12 août et procès verbal du 15 août 1812.

22. Arch. com. Laon, 1F3, état général de la population de Laon en l'an VIII. À titre indicatif, puisqu'il s'agit de 1800 et non 1813, plus dramatique encore, on compte 1429 hommes pour 1604 femmes, et 1547 garçons pour 1969 filles : le déficit masculin est net.

23. Arch. com. Laon, 1D5, arrêté municipal du 11 août et procès verbal du 15 août 1813.

24. G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration*, Paris, Flammarion, 1974, p. 14.

«les ennemis de la France qui oublient les victoires de l'Empereur, votre auguste époux, emportées sur eux. Ils se flattent que les Français fatigués de la guerre qu'ils soutiennent depuis si longtemps désirent la terminer à quelque prix que ce soit. Oui, certes, nous désirons la paix ; c'est le vœu de nos cœurs et de notre auguste monarque qui a plusieurs fois manifesté qu'il ne serait heureux que quand il pourrait en faire jouir ses peuples de ses douceurs. Mais c'est une paix honorable et juste que nous voulons digne de nos efforts et du prince qui nous gouverne. Nous sommes prêts à de nouveaux sacrifices.»²⁵

Après la retentissante défaite à Leipzig, l'armée doit repasser le Rhin. La municipalité s'attend au pire et tâche de mettre en sécurité la ville en réparant la porte Germaine ou l'Evêque «ouverte et brisée depuis quelque temps»²⁶. Les circonstances ne l'empêchent pourtant pas de fêter, comme chaque année, le couronnement de l'Empereur. Le maire considère «que cette époque doit être marquée par des fêtes où tous les Français concourent par leur allégresse à donner à leur souverain des témoignages de leur attachement». Le mariage d'une rosière est donc organisé, comme aux bons moments de l'Empire. Mariage civil et établissement du contrat de mariage à l'hôtel de ville, puis mariage religieux, à l'église Notre-Dame, avec les autorités, pompiers, tambours, élèves de l'école secondaire «en grande tenue». Le curé «dans son discours fort éloquent prouve les avantages que la religion assure aux princes et aux sujets en montrant aux uns et aux autres les devoirs qui les lient réciproquement.» Il rappelle aussi «les obligations imposées à tous dans les circonstances présentes». À cinq heures, la grande salle de l'hôtel de ville est ouverte aux divertissements. Les rues sont remplies de citoyens qui attendent de prendre «avec la plus vive impatience le moment de prendre part aux plaisirs». Un orchestre donne le signal des danses et les quadrilles se forment dans la salle superbement illuminée²⁷. Donc danses publiques et illuminations terminent la journée, comme s'il n'y avait pas de danger.

La municipalité salue la Première Restauration

Mais l'invasion du territoire par les Alliés est réelle. La campagne de France commence. Le 11 février 1814, un détachement de 50 cosaques se montre au-delà de Vaux ; le lendemain, alors qu'on annonce 20 000 soldats à proximité, jugeant toute résistance impossible, le maire livre la ville, après que ses émissaires, son adjoint Signier, et le commandant de la garde nationale Beffroy de la Grève, aient obtenu du prince Lapoukin l'assurance du respect des biens et

25. Arch. com. Laon, 1D5, séance municipale du 16 octobre 1813.

26. Arch. com. Laon, 1D5, arrêté municipal du 7 décembre 1813.

27. Arch. com. Laon, 1D5, arrêté du maire du 2 décembre et procès verbal du 5 décembre 1813.

de l'ordre²⁸. Les Alliés s'installent à Laon, comme dans toutes les villes de l'est où la résistance est absente et même l'accueil favorable²⁹. Napoléon le 9 mars ne peut les en déloger. Paris capitule le 30. L'Empereur n'a pas encore abdiqué que le maire Le Carlier de Colligy considère sa déchéance qui délie le peuple de son serment de fidélité. Haro sur ce Bonaparte qui «par son ambition a causé des malheurs irréparables à la France au lieu d'assurer le bonheur du peuple sur lequel il n'a régné que trop longtemps.» Tous doivent même se réjouir: c'est la délivrance!

«Il n'en est aucun qui ne voit avec enthousiasme ce changement qui, en nous délivrant d'un ennemi public qui faisait peser sur chacun un joug aussi onéreux, nous annonce le rétablissement du gouvernement monarchique de l'ancienne famille des Bourbons.»

Pour cet heureux événement, le maire nommé par Napoléon, déploie le drapeau blanc et invite les citoyens à porter la cocarde blanche³⁰. Un dessin représentant la couronne avec la fleur de lys illustre son arrêté sur le registre des délibérations municipales.

Napoléon abdique le 6 avril. Le Sénat napoléonien en appelle à Louis XVIII qui entre à Paris le 3 mai après un voyage triomphal, jalonné d'arcs de triomphe, de salves, de *Te Deum*, comme peu avant le passage de son frère, le comte d'Artois, dans des rues aux façades pavoisées d'où partent les acclamations³¹. Le conseil municipal de Laon suit unanimement le retournement politique. Le maire Le Carlier de Colligy s'adresse aux conseillers:

«Messieurs,

Il n'est aucun de nous qui n'ait ressenti une vive joie en apprenant les heureux événements qui viennent de se passer et qui doivent faire oublier les longs malheurs qui ont pesé sur notre patrie. Nous désirons sans doute nous rendre tous au pied du trône pour offrir l'hommage de notre fidélité et de notre amour à notre souverain légitime dont la présence change en jours d'allégresse ceux de tristesse et d'amertume dont nous avons été accablés. Mais cette mesure étant impossible, j'ai l'honneur de vous proposer d'envoyer une députation à cet effet.»³²

28. Arch. com. Laon, 1D5, procès verbal municipal des 11-12 février 1814.

29. G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, p. 26.

30. Arch. com. Laon, 1D5, arrêté du maire du 5 avril 1814.

31. G. de Bertier de Savigny, *op. cit.*, p. 47, 48, 57, et A. Jardin et A.J. Tudesq, *La France des notables, 1815-1848*, Paris, Seuil, 1973, t. 1, p. 14. Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration, 1814-1830*, Paris, Perrin, 2002, p. 48, 49, 55, 56: Louis XVIII reçoit même «le qualificatif flatteur de Louis le Désiré».

32. Arch. com. Laon, 1D5, séance municipale du 3 mai 1814.

Conseil municipal de Laon en 1815

20 juillet 1815 – 21 octobre 1815

Maire : Beffroy de Grève	Beffroy, conseiller préfecture, 59 ans, 20 rue des Casernes	Beffroy
1^{er} adjoint : Hennecart	Antoine, avocat, 49 ans, 15 rue du Blocq (Serurier)	
2^e adjoint : Laurendeau	Charles, vice-président du tribunal, 64 ans, 122 rue Saint-Martin	
Ancelot	Victor-Joseph, propriétaire, 44 ans, 35 rue Sainte-Geneviève	Ancelot
	Nicolas, juge, 63 ans, 6 rue du Change	Belin
Brazier	Cultivateur, 49 ans, ferme d'Avin	
Carrière	Jean-Charles, juge, 74 ans, 30 rue du Blocq	Carrière
Charpentier d'À	Jean-Louis, commandant de la garde nationale, 45 ans, 7 place de la préfecture	
Coquilliette	Pierre, propriétaire, 51 ans, 41 rue du Blocq	
Couturier	Nicolas, propriétaire, 60 ans, 7 rue du Chat	Couturier
Debatz	Jacques, propriétaire, 62 ans, 24 ru du Cloître	
Beauvillé	Adrien de, propriétaire, 59 ans, 124 rue Saint-Martin	Beauvillé
Bourbonville	Pierre de, propriétaire, 60 ans, 2 place de la Préfecture	
Delbecq	Jean-Baptiste, marchand drapier, 48 ans, 60 rue Châtelaine	
Delvincourt	Charles, propriétaire, 74 ans, 45 rue du Blocq	Delvincourt
	Louis de, propriétaire, 36 ans, 38 rue du Blocq	Sars
Dollé	Eugène, notaire, 44 ans, 9 rue du Parvis	
Dubois	Pierre, notaire, 55 ans, 4 rue du Blocq	Dubois
Duvoyeu	Charles, directeur des douanes, 50 ans, 8 rue de Saint-Jean de Jérusalem	François
François	Louis, juge, 58 ans, 8 rue Saint-Jean de Jérusalem	François
Jennesson	Jean Jacques, propriétaire, 84 ans, rue du Parvis	Jennesson
Labouret	Jean Nicolas, notaire, 50 ans, 43 rue du Blocq	Labouret
Laurent	Gabriel, juge, 74 ans, 6 rue de la Herse	
Levoirier	Albert, ancien militaire, 71 ans, 5 place de la Préfecture	Levoirier
	Aimé, juge, 50 ans, 19 rue du Blocq	Manteau
Maréchal	Antoine, propriétaire, 51 ans, 34 rue du Cloître	Maréchal
Petit	Louis, propriétaire, 51 ans, 136 rue Saint-Martin	
Poulet	Jean, notaire, 42 ans, 49 rue du Blocq	

Le premier adjoint Laurendeau décide d'honorer la Restauration. Il programme une fête pour le 22 mai 1814. Des boîtes tirées la veille et le matin annoncent « le repos de la France et de l'Europe ». Le Te Deum est chanté à 11 heures à Notre-Dame. Danses, illuminations, cris mille fois répétés de *Vive Henri IV, Vive le Roi, Vive les Bourbons* « expriment le bonheur dont on allait jouir sous la puissance des Bourbons ». Il n'est personne qui ne voit avec « l'intérêt le plus vif » le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône de France, « circonstance qui présage le bonheur de la France ». Evidemment, l'Eglise en profite pour discréditer Napoléon, le mal, et vanter la monarchie, le bien. Le curé lit le mandement de l'évêque de Soissons :

« La France doit se trouver heureuse de voir succéder à un gouvernement despote l'autorité légitime d'un gouvernement qui avait tant droit à l'amour des Français pour ses longs malheurs et par les vues bienfaisantes et paternelles dont il avait signalé sa rentrée. Il faut reconnaître la protection de la Providence dans le rétablissement du trône. »³³

À Laon comme presque partout, le changement de régime s'opère dans le calme avec le concours des autorités qui semblent, écrit Bertier de Sauvigny, « voler au secours du succès »³⁴. La signature du traité de Paris fait sonner les cloches et un cortège municipal se forme « au milieu d'un transport d'allégresse et de témoignages d'amour envers le souverain et ses bienfaits »³⁵. Le maire arrête une nouvelle fête à cette occasion. Elle a lieu le 12 juin, jour de la Fête-Dieu. Le conseil municipal se rend à la cathédrale pour suivre une grand-messe et Te Deum, entendre le discours de l'archidiacre glorifiant « le prince cheri » et « l'heureuse conclusion de la paix » plus avantageuse que des conquêtes et des victoires. Des jeux sont organisés à La Plaine où la gaieté et le bonheur sont sur tous les visages qui « se livrent aux espérances qui font concevoir un gouvernement juste et paternel ». Dans la cour de l'hôtel de ville se dresse un arc de triomphe illuminé qui arbore le portrait du roi, les armes de la France et celles des Alliés. Les cris *Vive le roi, Vive les Bourbons* expriment « le bonheur de la France lors du retour des Bourbons ». On danse jusque tard dans la nuit.³⁶

En application de la circulaire préfectorale du 11 août 1814, la Saint-Louis remplace l'anniversaire de l'Empereur, presque jour pour jour. Seul le mauvais temps entraîne le report de quelques jours des réjouissances en l'honneur de « Louis le désiré, notre bien aimé souverain ». Les distributions de vin et de comestibles, les jeux, les danses gratuites « procurent le plus vif plaisir qui se manifeste par mille cris d'allégresse. Le peuple satisfait du présent et n'entrevoit dans l'avenir que la continuation du bonheur qui nous est rendu avec la

33. Arch. com. Laon, 1D5, arrêté du premier adjoint du 21 mai et procès verbal du 22 mai 1814.

34. G. de Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, p. 51.

35. Arch. com. Laon, 1D5, procès verbal municipal du 9 juin 1814.

36. Arch. com. Laon, 1D5, procès verbal municipal du 12 juin 1814.

famille des Bourbons se livre à une gaieté peinte sur tous les visages.» À vingt heures, les illuminations montrent des «devises ingénieuses dictées par l'amour du roi». Un arc de triomphe est dressé dans la cour de l'hôtel de ville avec un buste de Sa Majesté entouré de toutes les vertus, des armes de France, couronné d'une gloire. Toute la nuit, on crie *Vive le Roi, Vive le sauveur de la France.*³⁷

Il est temps sans doute d'aller plus loin encore dans la révérence à Louis XVIII. Le premier adjoint en séance spéciale du conseil municipal n'hésite pas :

«Un roi qui a tout pardonné et qui se montre comme un père au milieu de ses enfants est un ange tutélaire envoyé pour mettre un terme aux maux dont nous avons souffert depuis trop longtemps. Qui pourrait ne pas voir dans le changement qui s'est opéré si miraculeusement la main de la Providence. Comment devons-nous reconnaître un aussi grand bienfait? En secondant de tous nos moyens ce monarque chéri. [...] Vous allez avec le même empressement sceller de la religion du serment la promesse de lui être fidèle, de l'aimer et le servir.»

Chaque conseiller s'engage devant Dieu «de garder obéissance et fidélité au roi»³⁸. L'opportunisme est total. Et la fidélité fait sourire. On la promet au maître du moment quel qu'il soit. La suite des événements le confirme. Le 30 décembre 1814, Louis XVIII met en place un nouveau conseil qui se réunit le 27 février 1815. 22 membres sont en fait maintenus; 9 sont introduits afin de pallier aux décès, démissions, et mutations comme maire et adjoints, exactement comme cela se passait sous le régime précédent. On peut considérer que le conseil se perpétue dans ce passage du régime impérial au régime royaliste. La démission de Le Carlier de Colligy entraîne le seul changement notable: Louis Charpentier d'Ardon se récusant, Louis XVIII nomme Louis-Antoine Beffroy de la Grève, né à Reims en 1756, ancien officier, ancien bailli, propriétaire, commandant de la garde nationale, déjà conseiller municipal. Tous prêtent ou renouvellent le serment au roi:

«Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister aucun conseil, de n'entretenir aucun lien qui serait contraire à son autorité; et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au roi.»³⁹

La municipalité applaudit aux Cent-Jours

Le 1^{er} mars 1815, Napoléon rentre en France. Le 20, Louis XVIII quitte les Tuilleries où l'Empereur se réinstalle sans un coup de feu. Les Cent-Jours com-

37. Arch. com. Laon, 1D5, procès verbal municipal du 28 août 1814.

38. Arch. com. Laon, 1D5, séance municipale du 23 septembre 1814.

39. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 27 février 1815.

mencent. Dès le 29 mars, le conseil municipal de Laon vote une adresse à Napoléon 1^{er} relative à son retour :

« Monsieur le Maire, instruit des sentiments de dévouement et d'amour dont sont animés les habitants pour Sa Majesté l'Empereur, a cru devoir réunir le conseil pour lui proposer de délibérer sur les moyens de faire parvenir au pied du trône les témoignages d'enthousiasme qu'a manifesté Laon à l'heureuse nouvelle du retour de l'Empereur en France. »

Il est décidé d'envoyer une députation à Sa Majesté pour lui exprimer les sentiments d'attachement et de fidélité des habitants « à son auguste personne ». Les trois députés élus au scrutin secret, Beffroy de la Grève le maire, Devisme procureur, Hennecart adjoint, sont sensibles à cette marque de confiance. L'adresse confirme que les Laonnois repassent sans complexe de sentiments royaux à des sentiments impériaux : « Heureux de voir sur le trône un monarque de notre choix qui veut nous faire jouir des bienfaits d'une sage constitution, reconnaissant de recueillir les fruits de votre gouvernement paternel », le conseil municipal bénit le retour de l'Empereur⁴⁰. La même attitude, les mêmes formules quel que soit le souverain. Peut-être ce pragmatisme est-il suscité par les intérêts supérieurs de la ville car l'audience réclamée à Napoléon porte sur le siège de la préfecture – qu'il ne soit pas transféré à Soissons – et sur la requête de secours extraordinaires⁴¹. Chacun de prêter serment de fidélité à... Napoléon⁴².

Toutefois, un renouvellement chez les édiles est réalisé par l'Empereur. Tout d'abord, par décret impérial du 20 avril, Le Carlier d'Ardon⁴³ devient maire à la place de Beffroy de la Grève⁴⁴; ensuite, par arrêté du 12 mai, Royaux devient deuxième adjoint⁴⁵; enfin 27 conseillers sont nommés le 14 mai, dont 15 nouveaux⁴⁶.

Quand l'Empereur passe à Laon pour aller affronter les Alliés à Waterloo, tout le conseil, avec la garde nationale et les tambours, se rend à Semilly sur la route de Paris où a été construit un arc de triomphe. Une foule immense venue de la ville et des villages, « avide de contempler les traits d'un souverain sur qui reposent toutes les espérances », « couvrait la route et le revers de la montagne ». Le premier adjoint Hennecart offre les clés de la ville à Sa Majesté et discourt avec un étonnant aplomb :

40. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 29 mars 1815.

41. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 14 avril 1815.

42. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 17 avril 1815.

43. Philibert Le Carlier d'Ardon, né à Laon le 19 septembre 1778, est le fils du maire de Laon de 1788 à 1790. Pressenti maire en février 1815 sous Louis XVIII, il se récuse, mais il accepte la charge en mai 1815 pendant les Cent-Jours. Il est à nouveau maire en 1830-1832. Son fils Ernest l'est de 1837 à 1840.

44. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 5 mai 1815.

45. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 15 mai 1815.

46. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 18 mai 1815.

«Sire, j'ai déjà eu l'honneur d'exprimer à Votre Majesté les sentiments d'attachement et de respect pour votre auguste personne. Les sentiments sont les mêmes aujourd'hui. Que dis-je ? À la voix de la Patrie menacée ils ont pris une nouvelle énergie. Je puis jurer au nom des habitants qu'ils vous seront constamment fidèles et qu'ils repousseront toute guerre civile et toute agression étrangère. *Vive l'Empereur, Vive la Patrie.*»

Les salves d'artillerie, les cloches des paroisses saluent l'Empereur. Toutes les portes et les croisées des maisons sur son passage jusqu'à la préfecture sont occupées par une foule pleine d'allégresse. Napoléon se présente «sans aucune suite comme un père parmi ses enfants». Les illuminations suivent.⁴⁷

La municipalité fête la Deuxième Restauration

Mais Napoléon est vaincu. Il abdique une seconde fois le 22 juin. Louis XVIII rentre à Paris le 8 juillet. Beffroy de la Grève redevient maire, s'affirme légitimiste en rappelant les circonstances de son bref passage précédemment : «J'avais à peine joui de traiter l'intérêt public que des événements dont il faut éloigner le souvenir m'ont obligé de me retirer.» Il en appelle à l'unité vis-à-vis «du légitime Souverain», de son gouvernement paternel. Le conseil unanime accueille avec «empressement» sa proposition d'adresse au roi où Napoléon est le tyran et Louis XVIII le bienfaiteur :

«La ville de Laon n'a point attendu ce jour pour manifester ses sentiments et sa satisfaction sur le retour de Votre Majesté. [...] Comme tant d'autres cités, Laon a pu être comprimé par un gouvernement despote et soupçonneux [...], mais elle n'a point changé. Dans tous les temps, elle a donné l'exemple de sa soumission aux lois et à ses souverains légitimes. Qui pourrait ne pas vous reconnaître comme tel, lorsque après 25 ans de guerres intérieures et extérieures, vous êtes venu occupé le trône de vos ancêtres en tenant d'une main l'olivier de la paix et de l'autre le pacte de famille qui est la garantie des droits du souverain et du peuple. Votre Majesté reparaît après trois mois d'absence signalés par des calamités. [...] Le conseil municipal ratifie les sentiments de ses magistrats et comme eux ils jurent attachement et fidélité à votre auguste personne et à tous les descendants du plus grand et du meilleur des rois, Henri IV.»⁴⁸

Beffroy de la Grève est décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis⁴⁹. Quand, un an plus tard, il installe lui-même, avec pompe, Eugène Dollé

47. Arch. com. Laon, 1D6, procès verbal municipal du 12 juin 1815.

48. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 20 juillet 1815.

49. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 21 octobre 1815.

à sa place et Joseph Ancelot, Jean-Charles Poulet, adjoints, il leur rappelle que leur première obligation est d'être sincèrement dévoués à la cause royale, à « Louis le désiré ». Après avoir prêté serment de fidélité au roi, Dollé répond dans des termes aussi flatteurs pour Louis XVIII :

« Nous vivons sous un prince juste et qui ne veut que le bonheur de ses sujets. [...] Toutes nos archives sont pleines des témoignages d'amour et de dévouement pour l'auguste maison des Bourbons. Ne devons-nous pas nous enorgueillir que notre cité ait été le berceau de la monarchie française. »⁵⁰

Le conseil vote aussitôt une adresse au roi qui montre la versatilité étonnante des édiles laonnois :

« Ils ont attendu ce jour mémorable où la tyrannie la plus exécutable a été renversée pour la dernière fois et où un monarque digne de l'ardent amour de ses peuples leur a été rendu. Cette époque puisse-t-elle effacer de la mémoire des hommes d'autres souvenirs que nous avons en horreur : fatale journée du 21 janvier 1793, nous te vouons à une exécration éternelle. [...] Et toi, journée du 20 mars qui prépara la perfidie pour faire triompher la ruine, nous te désavouons solennellement. Nous déclarons devant Dieu et devant les hommes que celui que tu as eu pour objet nous est odieux, que nous ne voyons en lui que le destructeur de la France et de ses enfants. Que ses lâches adhérents sont les plus coupables des hommes et que s'il était possible qu'une tentative semblable vînt à se reproduire les habitants de Laon périraient avant qu'il soit porté la plus légère atteinte aux droits sacrés de Votre Majesté. »⁵¹

On piétine ce que l'on a honoré sans honte. Il y a bien versatilité, pragmatisme politique extrême, puisque les deux adjoints et 16 des 22 présents en juillet 1815 ont été nommés par Napoléon, lui sont redevables. Seuls Ancelot, Carrière, Couturier, Debatz, Duvoyeu et François l'ont été par Louis XVIII en décembre 1814 et pourraient être considérés vrais fidèles des Bourbons s'ils n'avaient eux aussi applaudi les Cent Jours ! On compte parmi les 25 conseillers, adjoints, maire, en juillet 1815, 10 propriétaires, 9 hommes de loi, 2 administrateurs, 2 militaires, 1 cultivateur, 1 marchand drapier. Les propriétaires-rentiers et les juristes dominent largement. L'âge moyen est de 57 ans, l'âge médian de 55 ans. Faveur est donnée aux personnes âgées pour l'époque : il n'y en a que 8 de moins de 50 ans. La moitié Est de la ville compte 19 représentants, avec 8 qui vivent rue du Blocq (Serurier). La moitié Ouest n'a que 5 conseillers. Les faubourgs n'en ont qu'un alors que chacun des 7 avait un représentant en 1800.

50. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 6 juin 1816.

51. Arch. com. Laon, 1D6, séance municipale du 8 juillet 1816.

Est-ce que les renversements de situation et de fidélité ont laissé des traces ? L'activité du conseil municipal se réduit rapidement. Il ne réunit plus guère à chaque séance que 13 à 19 conseillers assidus. C'est loin des 30 qui devraient légalement le composer.

La municipalité comme la population à Laon montre un enthousiasme politique versatile, sans remords, tour à tour envers Napoléon pendant 13 ans, puis envers Louis XVIII pendant un an, puis à nouveau envers Napoléon pendant les Cent-Jours et à la veille même de Waterloo, et à nouveau encore envers Louis XVIII quand il revient. Le serment de fidélité au souverain ne vaut pour les édiles que le temps de sa présence au pouvoir. Son départ les en délie. Il ne signifie pas une fidélité politique idéologique, bonapartiste ou légitimiste. Que l'intérêt de la ville mis en avant excuse le retournement d'allégeance, certes, mais il n'autorise pas d'insulter ce que l'on flattait peu avant. Ainsi, le 29 mars 1815, les Laonnois sont heureux de voir sur le trône le monarque de leur «choix» et son «gouvernement paternel» et le 20 juillet, ils n'hésitent pas à le qualifier «de despote et soupçonneux». Une telle attitude fonde le soupçon ! Pourtant, elle ne fait que rejoindre l'attitude générale car «jamais il ne fut question d'honneur et de fidélité plus qu'à cette époque, où l'honneur et la fidélité devaient recevoir de si profondes atteintes»⁵².

Il faut attendre juin 1818 pour retrouver un conseil régulièrement plus étoffé, de 25 à 30 membres assidus, après l'installation par ordonnance royale de 7 nouveaux conseillers⁵³ qui prêtent eux aussi serment à Louis XVIII. Leur allégeance royaliste se confirme avec la durée de la Restauration. Il n'y a plus occasion à balancer entre deux régimes politiques, mais seulement des occasions de plaisir aux Bourbons. Ainsi, la municipalité organise une fête en l'honneur de «l'heureuse circonstance du passage de «Son Altesse royale» le duc d'Angoulême à Laon en octobre 1817: coût 1 251 francs. Les 16 sonneurs des deux églises paroissiales Notre-Dame et Saint-Martin s'activent, notamment ceux de la cathédrale qui assurent «trois grandes volées»⁵⁴. Le 13 février 1820, le parricide Louvel, «mû par on ne sait quelle fureur», veut détruire les Bourbons, assassine le duc de Berry. Les conseillers de Laon, «fidèles à leur roi légitime», comme tous «les bons Français empressés de déposer au pied du trône», expriment à Louis XVIII leur émotion avec emphase :

«Sire, c'est avec horreur et le saisissement d'une douleur inexprimable que les habitants de Laon ont appris l'affreux attentat qui met toute la France en deuil. Il nous prive pour jamais de ce fils adoptif qui était l'ob-

52. G. Bertier de Sauvigny, *op. cit.*, p. 98.

53. Arch. com. Laon, 1 D6, séance municipale du 8 avril 1817.

54. Arch. com. Laon, 1 D6, séance municipale du 25 octobre 1817. Depuis la constitution civile du clergé en 1791, il ne reste que deux paroisses à Laon, hormis les faubourgs.

jet de votre juste tendresse et de nos plus chères espérances. Ô forfait exécrable ! L'infâme assassin a tranché les jours d'un prince destiné à perpétuer avec le sang de nos rois légitimes le bonheur de vivre sous la plus douce domination. Nous supplions Vôtre Majesté de recevoir le tribu de nos larmes et la manifestation solennelle de notre amour et de notre dévouement sans borne à vôtre personne sacrée.»

Le seul débat, que le sujet entraîne, porte sur la signature de l'adresse. Un débat qui porte fondamentalement sur la vie démocratique d'une communauté ! Certains demandent que tous les habitants la signent au nom de la liberté d'expression de la douleur de la population. D'autres considèrent cela inutile car le conseil municipal est l'émanation de tous les habitants, et un frein à la réactivité car il faut envoyer le texte sans retard⁵⁵. De toute façon, le 22 février, le prince «objet de tous les regrets» est enlevé «à la capitale éplorée» et transporté dans le tombeau des rois. Plusieurs citoyens émettent le vœu d'un service funèbre fait à cette occasion pour «pleurer le digne petit-fils du bon roi Henri». Le chœur de Notre-Dame est tendu de noir et le catafalque est orné des armes de France. La veille, les cloches annoncent «cette pieuse et lugubre cérémonie»⁵⁶.

Le duc de Berry est assassiné pour mettre fin à la dynastie des Bourbons, mais le but n'est pas atteint. Henri, duc de Bordeaux, «l'enfant du miracle», naît. Le maire Eugène Dollé réaffirme son enthousiasme royaliste, dans un style grandiloquent et obséquieux :

«L'événement fait reposer sur des bases immuables l'antique trône du lys. La Providence a exaucé tous nos vœux. La maison des Bourbons semblable à un arbre majestueux vient de produire une nouvelle tige qui la rend immortelle. [...] Digne émule de tes illustres aïeux, enfant adoptif d'un roi grand à jamais, et par ses malheurs et pas ses immortelles institutions. [...] Les Français, tous unis désormais, vont confondre leur sentiment au pied de ton royal berceau.»⁵⁷

Le baptême du duc est l'occasion de réjouissances car, pour le conseil municipal, il faut que la France couvre d'un voile «les malheurs et les calamités du passé». 1 000 francs sont votés pour financer selon l'habitude divers jeux, danses publiques, illuminations, et d'abondantes distributions aux pauvres de pain, vin, viande, bois, car «le gouvernement paternel des Bourbons veillera toujours sur les pauvres». La ville de Laon n'hésite pas à participer, pour 300 francs, à la souscription nationale d'achat du château de Chambord afin de l'offrir, au nom de la France, en apanage, au duc de Bordeaux. C'est le gage de l'attachement.

55. Arch. com. Laon, 1 D6, séance municipale du 16 février 1820.

56. Arch. com. Laon, 1 D6, séance municipale du 20 février 1820.

57. Arch. com. Laon, 1 D7, séance municipale du 30 septembre 1820.

ment, à l'auguste famille des Bourbons, des Laonnois «mus dans cette circons-tance par un fort sentiment de piété très louable»⁵⁸. L'allégeance aux Bourbons apparaît totale et durable !

Claude CARÊME

58. Arch. com. Laon, 1 D7, séance municipale du 27 novembre 1820. Le domaine de Chambord, royal depuis Louis XII, est mis en vente par le dernier propriétaire, la veuve du général Berthier. Plu-sieurs villes se sont concertées avec les propriétaires pour suspendre l'aliénation.